



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITE
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : MAINE ET LOIRE HABITAT
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : LAURENT COLOBERT
Adresse : N° 11 Rue DU CLON
Commune ANGERS
Code postal
Nature des activités : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
Qualification : DIRECTEUR GENERAL

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS
Table with 2 columns: ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE (Nom scientifique, Nom commun) and Description (1). Rows include B1 Hirondelle de fenêtre, Delichon urbicum, B2 Moineau domestique, Passer domesticus, B3, B4, B5.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *
Protection de la faune ou de la flore [] Prévention de dommages aux forêts []
Sauvetage de spécimens [] Prévention de dommages aux eaux []
Conservation des habitats [] Prévention de dommages à la propriété []
Etude écologique [] Protection de la santé publique []
Etude scientifique autre [] Protection de la sécurité publique []
Prévention de dommages à l'élevage [] Motif d'intérêt public majeur []
Prévention de dommages aux pêcheries [] Détention en petites quantités []
Prévention de dommages aux cultures [] Autres [x]
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :
Rénovation énergétique de logements sociaux actuellement DPE classe E et les amener en classe C nécessitant le remplacement des menuiseries extérieures.

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Destruction des nids dans le cadre du remplacement des menuiseries extérieures.....

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : ..selon les recommandation de la LPO, nous réaliserons les travaux entre le 1^{er} octobre et le 31 mars 2023
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Pays de la Loire.....

Départements : Maine-et-Loire (49).....

Cantons :

Communes : Mozé-sur-Louet (49610) ; Bellevigne-en-Layon (49380)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : 7 nichoirs doubles seront installés sur le site de Bellevigne-en-Layon et 8 nichoirs doubles sur le site de Mozé-sur-Louet. En complément, pour faciliter la cohabitation avec les résidents, une mesure de sensibilisation sera prévue. 2 nichoirs à Moineau seront également installé sur le site de Mozé-sur-Louet pour tenter de diminuer les effets de la compétition sur la population d'Irondelle de fenêtre.

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : un suivi annuel des nichoirs installé sera réalisé pendant 5 ans. 2 passages par site en mai et en août seront prévus. Il consistera en une observation statique en pied de façade de 10 à 20 minutes en matinée.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un rapport des suivis réalisés sera remis annuellement à la DDT.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès desservices préfectoraux.

Fait à ANGERS le 20/11/2021

Signature  Le Directeur général

Laurent COLOBERT